

## **AVIS DE PROMULGATION**

## RÈGLEMENT NO 398-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 314-14

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2022 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 398-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 314-14 AFIN DE PRÉVOIR DES MODALITÉS APPLICABLES AUX CAPTEURS SOLAIRES ET DE PRÉCISER CERTAINES DÉFINITIONS AINSI QUE LES NORMES RELATIVES AUX ABRIS D'AUTO

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Urbanisme*.

## **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 25 août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25<sup>e</sup> jour d'août 2022.

Vincent Rolland, directeur général et greffier